

DOCUMENTS À FOURNIR & CONDITIONS DE SERVICE

AGIRA ASSISTANCE



La liste de document fournie est une **liste non exhaustive**, elle permet simplement de faciliter la préparation de votre dossier.

Merci de prendre connaissance des **conditions de services** avant envoi de votre dossier.

DOCUMENTS À FOURNIR

Liste non exhaustive

- Formulaire impôts recto verso (Numéro de contribuable / Dossier) et si possible taxation de l'année précédente

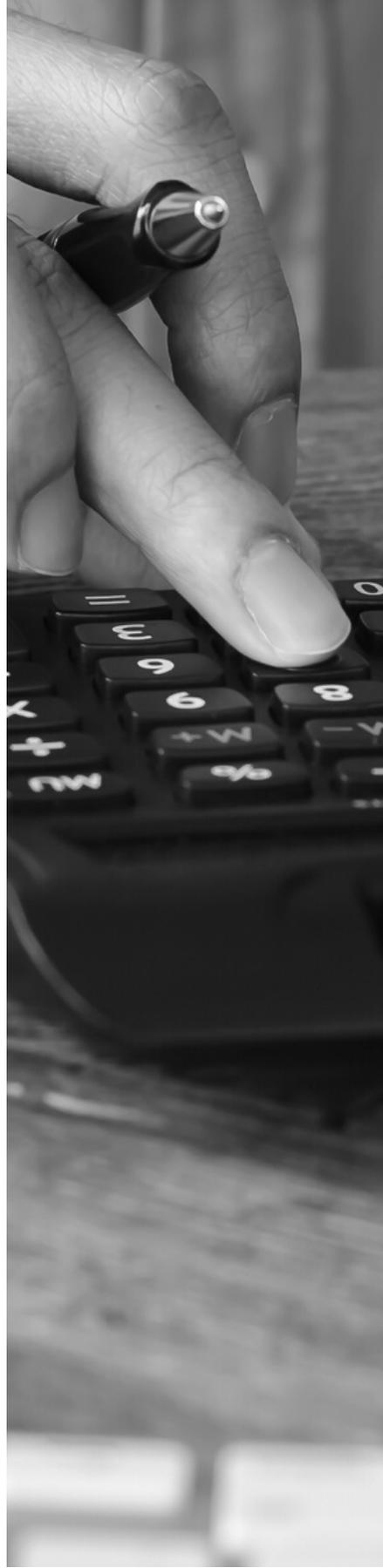
REVENUS

- Certificats de salaire (Métier, taux et lieu de l'activité)
- Comptabilité de l'activité indépendante
- Attestation de rente : AVS / AI / LPP ou tout autre type de rente
- Attestation LAA / IJM
- Attestation de chômage
- Allocation Familiale (si non présente sur le certificat de salaire)
- Justificatifs de pensions alimentaires reçues
- Tout autre justificatif de revenus

DEDUCTIONS

- Cotisations AVS
- Cotisations 3ème pilier A
- Frais de transports publics ou abonnement
- Frais de perfectionnement, formation
- Justificatifs des pensions alimentaires versées
- Attestation Caisse maladie au 31.12 (primes + frais)
- Justificatifs de frais médicaux non remboursés par la compagnie d'assurance (lunettes, dentiste ou pharmacie avec ordonnance)
- Attestation Handicap (diabète, surdit , ins. r nale, impotence)
- Garde enfant(s) / factures garderie
- Dons
- Loyer  tudiant universitaire
- Attestation inscription  cole + paiements
- Bail   Loyer (seulement pour le canton de Vaud)

Merci de transmettre
un dossier complet.



DOCUMENTS À FOURNIR

Liste non exhaustive

FORTUNE/DETTES

- Attestation de vos comptes bancaires au 31.12 (Etranger également)
- Parts sociales / actions / Placements etc..
- Attestation assurance vie avec valeur de rachat (Assurance vie 3b)
- Dettes, Crédit / carte de crédit (solde et intérêts au 31.12)

IMMOBILIER (En Suisse)

- Hypothèques (solde et intérêts au 31.12)
- Loyers encaissés (bail)
- Frais de copropriété, décompte PPE
- Frais d'entretien et de rénovation
- Primes d'assurances bâtiment
- Taxe d'épuration des eaux
- Taxe d'élimination des ordures, voirie
- Ramonage, contrôle du brûleur
- Taxe de base électricité, eau, gaz
- Abonnement d'entretien du brûleur
- Si 1ère déclaration : Adresse / Type de Bien / Année de construction / Date d'achat

IMMOBILIER (A l'étranger)

- Acte d'achat immobilier ou impôts foncier
- Loyers encaissés (bail /preuve d'encaissements)
- Attestation pour Mari/Femme ou un enfant à l'étranger (domicile, école)
- Hypothèques (solde et intérêts au 31.12)



CONDITIONS DE SERVICES

GÉNÉRALITÉS

AGIRA Assistance analyse votre situation et applique les déductions en fonction des informations et des documents fournis, c'est pourquoi **votre dossier doit être complet.**

Le calcul délivré par AGIRA Assistance est un calcul estimatif. Le calcul définitif de vos impôts vous est délivré lors de la taxation.

Celle-ci peut-être contestée dans les 30 jours après réception, au delà de ce délai la taxation reste définitive.

Dans le cas ou vous décidez de déposer un dossier format papier, vous êtes tenus de venir le récupérer dès que possible.

A noter, AGIRA Assistance se dégage de toute responsabilité concernant celui-ci.

FACTURATION

Nos devis sont calculés sur la base des informations fournis par vos soins, cependant, tous les tarifs s'entendent sous réserve du temps passé supplémentaire lié aux demandes particulières du client, à la complexité du dossier au nombre de pièces justificatives à joindre ou **sous réserve de dossier incomplet.**

Les paiements sont possibles via TWINT, Bulletin de versement / Facture.

Ils doivent être effectués au maximum **30 jours** après réception de la Facture.

Passé ce délai, il sera perçu pour chaque sommation un émolument de 10.- et pour chaque introduction d'une poursuite, un émolument de 25.-



DÉLAIS DE DÉPÔT & DEMANDES DE PROLONGATIONS

Le délai légal pour le dépôt de votre déclaration d'impôts est au **31 Mars**.

Une demande de délai peut être déposée moyennant le paiement de 20CHF en Valais ou gratuitement en Ligne pour le canton de Vaud sur le site www.vd.ch.

Si votre dossier ne nous est pas transmis au **maximum 20 jours** avant le délai final, AGIRA Assistance ne pourra s'engager à rendre la déclaration dans les temps.

Il vous incombe de **prolonger le délai** ou de nous en faire la demande.

RECTIFICATION D'IMPÔTS A LA SOURCE

Pour pouvoir bénéficier d'une rectification d'impôts à la source, vous devez retourner au plus tard le 31 Mars la **demande de taxation ordinaire ultérieure (TOU)**. Passé ce délai, aucune rectification d'impôts ne vous sera accordée.

Pour les contribuables du canton du Valais, il faut faire votre demande en ligne directement sur le site : <https://www.vs.ch/web/scc/form-tou-demande>

Pour les contribuables du canton de Vaud, il faudra remplir et envoyer votre formulaire de demande de TOU. Vous le trouverez directement sur le site : www.vd.ch

Vous avez ensuite jusqu'au 31 Juillet pour déposer votre rectification d'impôts.

 | AGIRA Assistance





TRANSFERT DE VOS DOCUMENTS



TRANSFERT SIMPLE ET
RAPIDE



VOS DOCUMENTS SONT
SÉCURISÉS ET STOCKÉS EN
SUISSE



LIEN DISPONIBLE EN TOUT
TEMPS

Nous mettons à votre disposition une **Boîte de Dépôt personnelle** vous permettant de transmettre en toute simplicité votre dossier via un lien de partage.

Cet ESPACE PERSONNEL est disponible sur PC mais également sur votre Mobile.

Grâce à lui vos données sont sécurisées et stockées en Suisse.

Vous pourrez les transmettre en tout temps, en une seule fois au moment des impôts ou au fur et à mesure que vous recevrez vos documents.

Il vous suffit de **cliquer sur le lien reçu par email** et de prendre en photo ou de télécharger vos documents.

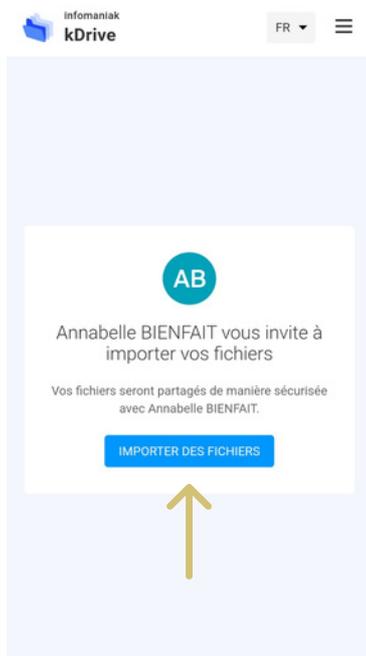
Merci de nous prévenir lorsque votre dossier est complet.



Demandez votre Boîte de dépôt personnelle à : admin@agiravs.ch



COMMENT ÇA MARCHE ?

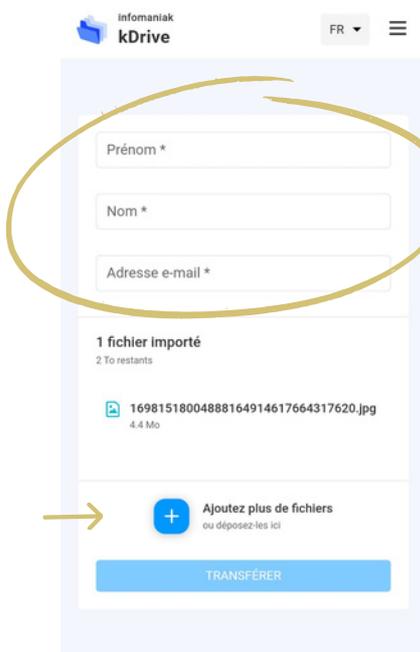
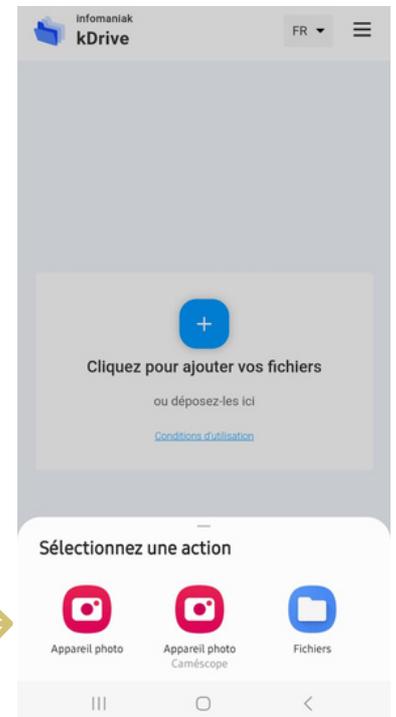


1

Lors de l'ouverture de votre lien une fenêtre s'ouvrira afin de vous permettre d'importer tous vos fichiers.

Sélectionnez la façon dont vous souhaitez transmettre vos documents, en les téléchargeant soit depuis votre PC / téléphone, soit en les prenant directement en photo. **(Attention à ce que vos photos soient lisibles et bien cadrées avant de nous les transmettre.)**

2

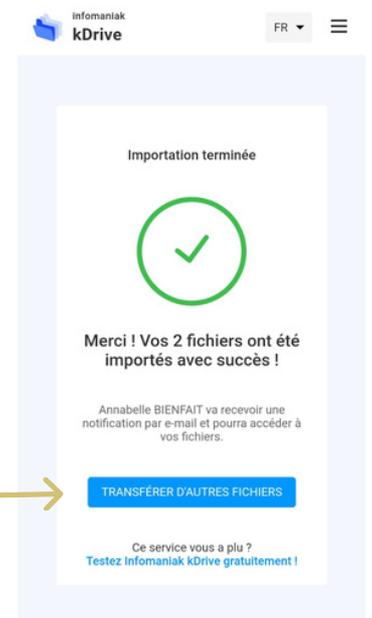


3

Vous pouvez sélectionner plusieurs fichiers d'un coup. N'oubliez pas de nous fournir vos informations personnelles avant envoi.

Vous pouvez revenir sur votre lien à tout moment pour ajouter des documents supplémentaires. Votre boîte de dépôt est sécurisée, vos documents ne peuvent en aucun cas être partagés ou consultés par d'autres personnes en dehors de notre entreprise.

4



5

Enfin, notez bien que votre lien est accessible à tout moment, si des documents sont manquants, il vous suffit d'ouvrir à nouveau votre lien et d'ajouter les nouveaux documents, ils seront téléchargés dans votre boîte de dépôt automatiquement.

6

Pour finir **il est important de nous envoyer un message lorsque votre dossier est complet de façon à ce que nous puissions le traiter plus rapidement.**



SERVICES COMPLÉMENTAIRES

AGIRA Assistance soutient et assiste les particuliers, indépendants et les petites entreprises dans leurs quotidien.

C'est pourquoi nous pouvons vous proposer d'autres services, **bénéficiez d'une assistance privée et adaptée à vos besoins.**

➤ PRÉVOYANCE ET 3ÈME PILIER

➤ ASSURANCES

➤ AIDE À LA CRÉATION
D'ENTREPRISE

➤ OPTIMISATION DE BUDGET

➤ ASSISTANCE ADMINISTRATIVE

➤ DEMANDES DE SUBSIDES



CONTACT

BIENFAIT
ANNABELLE

☎ 076 558 04 07

FINMA : 34736
CICERO : 28238

Plus d'informations sur
www.agira-assistance.ch

